

Département du Var

-----

Arrondissement de  
TOULON

-----

Canton du BEAUSSET

## VILLE DE SAINT CYR SUR MER

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2014 – 04 - 15

**Séance du 15 avril 2014**

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents 30

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quatorze, le quinze avril,

Représentés : 3

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
**Adjoints** : Mesdames GOHARD, SAMAT, NOUYRIGAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

**DESIGNATION DES  
REPRESENTANTS DU  
CONSEIL MUNICIPAL AU  
SEIN DES SYNDICATS  
INTERCOMMUNAUX**

**Conseillers Municipaux** : Mesdames, BERTOIA, CIDALE, GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI-MARIN, MOTUS-JAQUIER, NEGREL-SALLES, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, VALVERDE, VIDAL, Messieurs, BUONCRISTIANI, BERNARD, GUEGUEN, LUCIANO, ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

**SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL  
D'ELECTRICITE  
DES COMMUNES  
DE L'OUEST VAROIS  
(S.I.E.E.O.V)**

**Etaient représentés** :

**Conseillers Municipaux** : Madame Marguerite TROGNO (procuration à Monsieur Louis FERRARA), Messieurs Patrice CATTALUI (procuration à Monsieur le Maire), Claude GIULIANO (procuration à Madame NEGREL-SALLES)

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20140415-DEL20140415-DE  
Date de télétransmission : 18/04/2014  
Date de réception préfecture : 18/04/2014

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 29 mars 2014,

Vu les dispositions de l'article L 2122-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions de des articles L5211-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'adhérer au Syndicat Intercommunal d'Electricité des communes de l'Ouest Varois dont l'objet est la gestion des réseaux de distribution publique d'énergie électrique.

Considérant la nécessité de désigner, 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants qui représenteront la Commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Electricité des communes de l'Ouest Varois

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner, à cet effet, Monsieur Frédéric HERBAUT et Monsieur Gérard BUONCRISTIANI comme délégués titulaires et Monsieur Jean-Paul ROCHE et Madame Isabelle VIDAL comme délégués suppléants.

Le Conseil Municipal, au scrutin secret, par :

26 Voix POUR

7 Bulletins BLANCS

Désigne Monsieur Frédéric HERBAUT et Monsieur Gérard BUONCRISTIANI comme délégués titulaires et Monsieur Jean-Paul ROCHE et Madame Isabelle VIDAL comme délégués suppléants pour représenter la Commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Electricité des communes de l'Ouest Varois.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY